



BIENVENUE !



Les Apiculteurs d'Occitanie, fondés en 1955, regroupent les apiculteurs amateurs et professionnels autour de la défense de l'abeille et de la promotion de l'apiculture.

Des soirées mensuelles (avec des invités de marque) permettent aux adhérents de se retrouver autour d'une même passion dans une ambiance chaleureuse.

Rejoignez-nous et profitez des avantages suivants :

- ▶ Accès à nos réunions mensuelles
- ▶ Abonnement aux revues apicoles à prix préférentiel
- ▶ 3 formules d'assurance de vos ruches
- ▶ Assurance et taxe éco emballage (Ecocontribution CITEO) de vos 10 premières ruches **offertes**
- ▶ Assistance juridique
- ▶ Accès aux formations de la Coopérative
- ▶ Conseils et assistance par mail ou téléphone
- ▶ Libre accès à notre médiathèque
- ▶ Mails d'information, veille technique et sanitaire
- ▶ Accès privilégié à la Foire Ô Miel, et à nos rendez-vous annuels.

BON A SAVOIR

La vente de matériel apicole, les formations, les essaims, les reines, sont proposés par la **Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie.**

Bulletin d'ADHESION 2023

SYNDICAT DES APICULTEURS d'OCCITANIE

Membre du Syndicat National d'Apiculture — SNA

Informations personnelles

Mme M Autre

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE .../.../.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE Portable :

TELEPHONE Fixe :

MAIL :

PROFESSION :

Retraité Actif

RE-ADHESION FAMILLE

Nous proposons un coût d'adhésion réduit pour les membres d'une même famille. Pour en savoir plus, reportez-vous à la notice explicative.

NOMBRE DE RUCHES 

N°API.....

SIRET.....

En adhérant au Syndicat et à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie, j'autorise ces derniers à utiliser les photographies ou vidéos sur lesquelles j'apparais dans le but de faire connaître son action en faveur de la protection de l'abeille. En adhérent, j'accepte les chartes de valeurs présentées en suivant.

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie, l'Association des Apiculteurs d'Occitanie, la Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie liée par Convention à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie et enfin à la fédération nationale : le Syndicat National d'Apiculture.

Mes informations nominatives ne seront communiquées à aucun tiers ou organisme extérieur. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 06/01/1978, modifiée le 12 décembre 2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



Personne à contacter : contact@apiculteurs-occitanie.fr

Charte du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie



Notre vision

Le Syndicat met à disposition de ses membres un cadre juridique et environnemental qui permet aux apiculteurs d'exercer dignement et décemment leur activité, dans un esprit d'échange et de partage des connaissances apicoles.

Nos valeurs

Le Syndicat milite au développement des circuits courts et à la promotion de la qualité. Il soutient une agriculture à taille humaine, durable et sans OGM. A cet égard, il se positionne en faveur du développement d'alternatives bio.

Le Syndicat est une organisation apolitique et laïque. Il refuse toute compromission idéologique ou économique, visant à donner sa caution tant active que morale, à une opération d'écoblanchiment.



Nos missions

- ▶ Interpeller les pouvoirs publics, interroger les scientifiques, sensibiliser les entreprises, alerter l'opinion publique autour des problèmes rencontrés par les apiculteurs.
- ▶ Susciter et nourrir le débat parlementaire pour infléchir la réglementation vers une interdiction des pesticides tueurs d'abeilles.
- ▶ Se battre sur la traçabilité du miel et la santé de l'abeille.

Charte de l'Association des Apiculteurs d'Occitanie

Notre vision

L'association s'engage à ériger comme principe essentiel la sauvegarde des abeilles dans la nature.

Nos valeurs

Les adhérents de l'association se rassemblent autour de la passion de l'abeille. Ils œuvrent dans un esprit de solidarité et de partage dans le respect de la biodiversité.



Nos missions

- ▶ Promouvoir le respect de l'abeille et du vivant.
- ▶ Contribuer de manière active à la sensibilisation du grand public sur la place des abeilles dans la nature et la nécessité de les protéger.
- ▶ Organiser des activités à caractère pédagogique.



NOTICE

[A] Mon adhésion

Je possède jusqu'à 10 ruches : Comment est répartie ma cotisation de 40€ ?

- ▶ Adhésion au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie : 3 €
- ▶ Adhésion au Syndicat National d'Apiculture : 5 €
- ▶ Adhésion à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie : 32 €
- ▶ Redevance Citéo éco-emballage des 10 premières ruches [E]
- ▶ Assurance de mes 10 premières ruches en formule 1 [C]

[D] Le tarif famille

Tarif préférentiel pour toute personne supplémentaire vivant sous le même toit*.

Pour en bénéficier, chacun remplit sa feuille d'adhésion et coche la case « famille » en première page. Les personnes supplémentaires cochent également la case « tarif famille » sur la 2^{ème} page, et ne paient leur adhésion que 20 € au lieu de 40 €. Il vous suffit ensuite de nous retourner les feuilles d'adhésion et le règlement correspondant ensemble.

Par exemple : Pierre souhaite faire partager sa passion à sa femme, il réadhère au syndicat pour 40 € et remplit sa fiche. Son épouse renseigne sa fiche à son tour en cochant les cases « famille » et ne paiera que 20 € d'adhésion. Ils envoient leurs deux feuilles d'adhésion ainsi que leur règlement de 60 €.

**Un justificatif de domicile peut vous être demandé.*

[B] Déduction fiscale

Je soutiens l'Association des Apiculteurs d'Occitanie pour la défense des Abeilles et l'Environnement.

66% de vos dons et/ou de votre cotisation à **l'Association des Apiculteurs d'Occitanie**, reconnue d'intérêt général, sont **déductibles de vos impôts** dans la limite de 20% de votre revenu imposable, conformément aux dispositions de l'article 200 du C.G.I. (Code Général des Impôts)

Ainsi, votre cotisation à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie vous donne droit à une réduction d'impôt.

Un reçu fiscal vous sera adressé en mars 2023 pour tout paiement avant le 31 décembre 2022, sinon il vous sera adressé en mars 2024.



[C] Les assurances

L'assurance de mes ruches est obligatoire.

Elle peut cependant être souscrite auprès d'un autre organisme. Si c'est votre cas, merci de le signaler sur le bulletin à nous retourner.

L'adhésion au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie comprend l'assurance de vos **10 premières ruches sous la Formule 1**. L'assurance couvre l'année civile en cours.

Date limite de transmission des demandes d'assurance : **15 juin**.

Les formules d'assurance :

- ▶ **Formule 1 : Responsabilité Civile Défense et Recours.**
- ▶ **Formule 2 : Formule 1+ Incendie et Tempête**
- ▶ **Formule 3 : Formule 2 + Multirisque.**

Nous pourrions établir une attestation d'assurance nominative pour les adhérents qui le souhaitent.

L'apiculteur doit assurer toutes ses ruches déclarées aux services concernés, quelle que soit l'option choisie. Toute modification significative (+ 10 % dans l'année du nombre de ruches) est à nous signaler et doit faire l'objet d'un complément d'assurance.

Les montants de garanties sont de 150 € par ruche et 100 € par essaim.

Nous vous rappelons que l'assurance multirisque ne couvre pas les mortalités par maladies ou par empoisonnement et intoxication.

Règlement

Merci d'envoyer votre bulletin d'adhésion (dûment complété !) ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie à l'adresse :

**SYNDICAT DES APICULTEURS
D'OCCITANIE**

154 route de Bayonne 31300 TOULOUSE

[E] La Redevance Citéo

Obligatoire, cette redevance éco emballage est prise en compte dans votre adhésion pour vos dix premières ruches.

Au-delà, vous devez vous en acquitter.

Nous contacter

154 route de Bayonne 31300 TOULOUSE

05 62 87 54 89

contact@apiculteurs-occitanie.fr

www.apiculteurs-occitanie.fr

Suivez-nous sur les réseaux !

